

MAIRIE de MANGLIEU

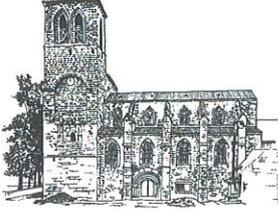
Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois

Le 13 décembre,

Le Conseil Municipal de MANGLIEU

Dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Madame Michèle BROUSSE, Maire

En séance ordinaire, salle de la Mairie à 20 h 00

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2023

Présents : Monsieur BOUCHICHE Laurent, Madame BROUSSE Michèle, Monsieur VERMOREL Julien, Monsieur Vincent BRUT, Monsieur Christian MONTI, Madame WALRAND Andrée, Monsieur FAURE Francis

Absente : Mélissa DELTOUR

Excusés : Madame Nathalie LEGRIX, Monsieur PAGES Patrice, Madame Emmanuelle BRUT

Pouvoirs : 2, Madame Nathalie LEGRIX donne pouvoir à Michèle BROUSSE, Monsieur PAGES Patrice donne pouvoir à Laurent BOUCHICHE

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BRUT

N° 2023-12-13-10

Objet : Demande de subvention au titre du Bonus Ruralité (Région) 2024 – Travaux d'isolation mur et plafond de la salle des fêtes

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser l'isolation des murs et du plafond de la salle des fêtes. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 21 020,40 € HT. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Bonus Ruralité de la Région Rhône Alpes Auvergne.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 21 020,40 € HT

FIC : 8 408,16 €

Bonus ruralité Région : 8 408,16 €

Autofinancement communal : 4 204,08 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Les travaux seraient réalisés dans l'été 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- arrêter ce projet,
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- solliciter une subvention au titre du Bonus Ruralité de la Région AURA,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 063-216302059-20231213-2023_13_12_10-DE

S²LO

Le Maire,
Michèle BROUSSE

